



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le - 4 AVR. 2023

### Usages de l'eau en période d'étiage

#### Seuil de vigilance sur le territoire hydrographique de l'Oudon

Malgré les pluies de mars, le manque de précipitations hivernales et en particulier sur la période de mi-janvier à fin février, entraîne une recharge insuffisante des nappes phréatiques et l'atteinte du seuil de vigilance pour le bassin hydrographique de l'Oudon.

Sur ce territoire hydrographique, il est fait appel au sens civique de tous les utilisateurs et usagers de l'eau qui sont invités à réduire volontairement leur consommation.

Pour plus de précisions, consulter [l'arrêté cadre du 5 avril 2022](#) limitant les usages de l'eau en période d'étiage.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité - Unité Eau

Téléphone : 02.43.67.89.73 - Mail : [ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr)

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État :  
[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

#### Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

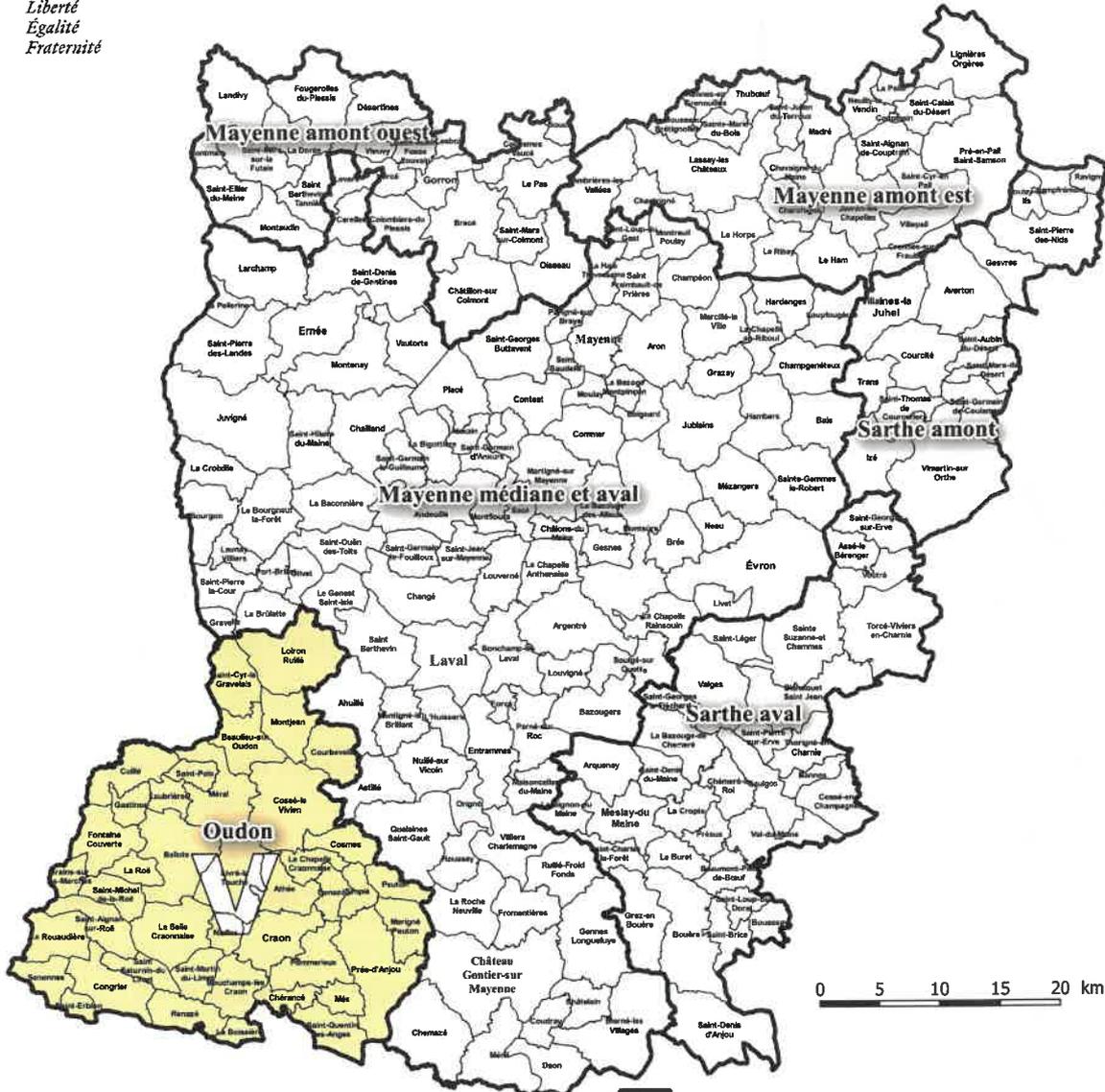
Mél. : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran  
53000 LAVAL CEDEX

1/2





 Limite de bassin

-  non (bassin Mayenne amont ouest)
-  non (bassin Mayenne amont est)
-  non (bassin Mayenne médiane et aval)
-  non (bassin Sarthe amont)
-  non (bassin Sarthe aval)
-  Vigilance (bassin Oudon)

Sources : BDT@IGN / DDT 53

Service/Unité : SEB/EAU

**Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09**